

FICHE INTENDANCE 2019

NOM DE L'ELEVE : PRENOM :

Date de naissance :/...../..... Sexe : Masculin Féminin

Commune de naissance : Pays :

Nationalité : Française Autre nationalité (à préciser) :

Tel mobile de l'élève : Courriel de l'élève :@

Section : Américaine Arabe Brésilienne Chinoise Bachibac

L'élève est-il boursier ? Oui Non

Je souhaite que mon enfant soit : Externe Demi-pensionnaire Interne

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire particulier ? Oui Non

Si oui, lequel ?

**Il est à noter que, hors projet d'accueil individualisé (PAI), cette information a pour objectif d'organiser au mieux le service de la demi-pension mais ne peut constituer une garantie pour le convive de bénéficier d'un service adapté à son régime alimentaire.*

L'inscription de l'élève ne sera validée qu'à réception d'un dossier complet.

Photo récente
à coller

Pièces à **joindre impérativement** pour chaque élève demi-pensionnaire :

- Fiche intendance dûment complétée et signée.
- Copie du livret de famille.
- Photocopie de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer.
- Photocopie du document récapitulatif le montant des prestations familiales du dernier mois.
- Attestation restauration scolaire de la Région Ile de France .
(si vous ne l'avez pas reçue par courrier postal, vous pouvez la télécharger sur le site de la région Ile-de-France : <https://www.iledefrance.fr/equitables>) **ou contacter la plateforme téléphonique EquiTables : 0 800 075 065**
- Attestation Caisse d'Allocations Familiales récente avec votre quotient familial.
Si vous êtes allocataire CAF, vous aurez peut-être reçu un courrier Région/CAF accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre au lycée. Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement CAF mentionnant votre quotient familial sur le site : www.caf.fr dans la rubrique « Mon compte ».
Si vous n'êtes pas allocataire CAF, une calculatrice accessible sur le site de la région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire. <https://www.iledefrance.fr/equitables>
DEMI-PENSION / INTERNAT : ORGANISATION
- Carte lycéen
Une carte de lycéen est confiée en début d'année, pour la durée de sa scolarité, à chaque élève inscrit. En cas de perte, elle sera facturée six euros (6€). Cette carte est utile pour la réservation des repas et obligatoire pour l'accès à l'internat et le passage à la restauration des internes et demi-pensionnaires.
- Réservation des repas
Les internes n'ont pas besoin de réserver leur repas car ils sont au forfait. Cela sous-entend que tous les repas sont dus, y compris ceux qui ne sont pas consommés par l'élève.
Pour les demi-pensionnaires, la réservation est obligatoire et doit impérativement être effectuée la veille au plus tard : **aucune réservation le jour même n'est possible**. Cette réservation peut se faire via les bornes disponibles au lycée ou via le site du LIEP dans la rubrique « Alise / réservation des repas ». Les élèves doivent veiller à avoir un solde suffisant sur leur compte Alise pour pouvoir réserver.
- Facturation
Les factures de l'internat sont trimestriellement remises à l'élève en format papier, contre signature.
Pour les demi-pensionnaires, aucune facture n'est émise : le paiement s'effectue avant réservation, directement en créditant le compte de l'élève. A chaque réservation, le montant du repas est ainsi déduit du crédit disponible. Attention, le repas est décompté à partir du moment où il est réservé et ce même si l'élève ne l'a pas consommé. Pour toute annulation, celle-ci doit être effectuée au plus tard la veille avant minuit. Le montant du repas sera alors crédité de nouveau sur le compte de l'élève.
- Paiement
Pour le règlement des factures de l'internat ou le versement de crédit sur le compte Alise des demi-pensionnaires, l'établissement propose le **paiement par carte bleue** sur Internet. Ce mode de règlement, gratuit et sécurisé, s'effectue sur le site de l'établissement rubrique « alise/ réservations – paiements » grâce à des identifiants personnels qui vous sont communiqués à la rentrée.

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2